



Atlas Transmanche - Espace Manche

Face à face et côte à côte

Pourquoi un atlas ? Qui sommes-nous ?

Aide

Recherche avancée



Lien permanent de ce thème

- ACCUEIL
- Brexit
- Regards sur l'Espace Manche
- Vision stratégique
- Territoires
- Population
- Transport
- Sécurité maritime
- Environnement
- Culture
- Patrimoine
- Économie
- Enseignement
- Recherche
- Photothèque
- Archives
- Regards sur l'Espace Manche
- Vision stratégique
- Territoires
- Population
- Transport
- Sécurité maritime
- Environnement
- Économie
- Agriculture, Pêche, Élevage
- 1990
- 2000
- Activité - Emploi
- Tourisme - Plaisance
- Indicateurs

2000

Pêche (2003) : la flotte et les hommes

Pêche (2003-2005)

Pêche (2003) : prises et valeurs

Pêche (2006) : découpage administratif

Filière pêche : découpage administratif de la mer (2006)

Auteur : Frédérique Turbout

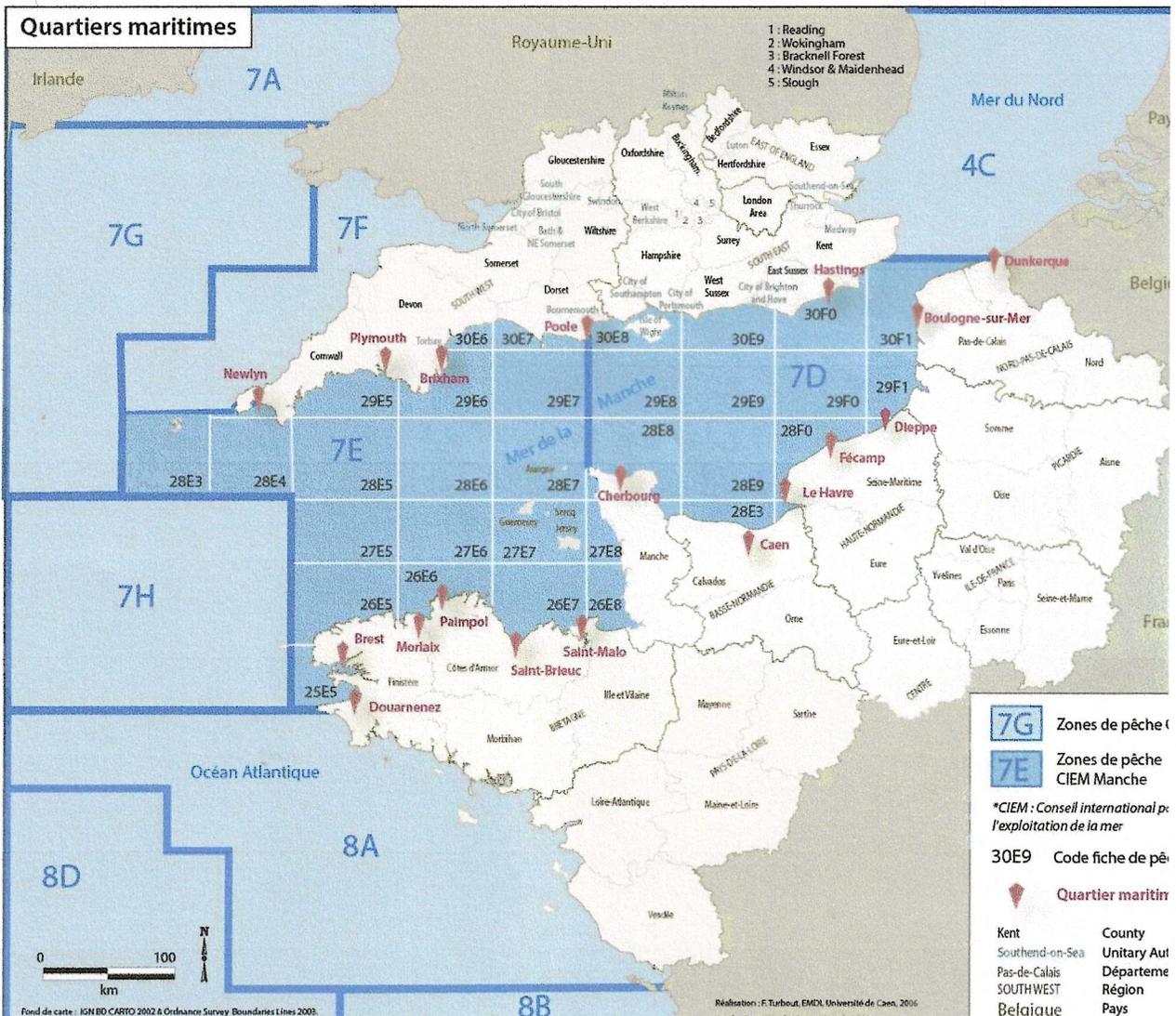
Lien permanent de ce document

Les espaces maritimes qui couvrent le globe sont administrativement découpés en zones définies par le Conseil international pour l'expl de la mer (CIEM).

La mer de la Manche est ainsi découpée en deux zones appelées 7D et 7E correspondant à la partie est et ouest de l'espace marin. Ces deux abritent des quartiers maritimes, côté français, et des *Licensing District* côté britannique. Représentant localement le ministère de la r quartiers maritimes ont pour autre fonction d'enregistrer l'immatriculation des navires. Côté britannique, les *Licensing district* assu délivrance chaque année des permis de pêche. Ils ont également pour fonction d'assurer la gestion de la ressource et d'informer les pêche quotas imposés sur telle ou telle espèce. À la différence de la France, les immatriculations de navires sont gérées par les *Maritime and Coa Agencies*. Les bateaux ont un numéro unique délivré « à vie » comme en France, mais peuvent changer de port d'attache selon le ci propriétaire.

La zone Transmanche compte 13 quartiers maritimes et 5 *Licensing District* qui accueillent les nombreux ports de pêche de taille variabl majeurs, lieux de débarque, cales...) et leurs 3 790 navires de pêche, soit respectivement 1 657 navires côté français et 2 138 navires côté

Pour réguler cet ensemble d'acteurs sur un espace qui malgré sa délimitation administrative reste relativement vaste, les professionnels de se réfèrent à un quadrillage plus fin de l'espace marin, quadrillage auquel correspondent des fiches de pêche françaises - ou *Log Books* a qui permettent aux pêcheurs de signaler leur position et de déclarer leurs prises.



Ces travaux ont été co-financés par l'Union Européenne (fonds FEDER)



© 2007-2024 Université de Caen Normandie, CERTIC, UMR CNRS 6590 ESO, MRSH, Tous Droits Réservés.

